

Appel à candidatures

## Contrat postdoctoral

---

**Partenaires** | DGCS -INTS, INSP, LIEPP (Sciences Po)

**Début prévu** | 1<sup>er</sup> septembre 2026

**Durée** | 24 mois – Temps plein

**Calendrier** | Date limite d'envoi des candidatures : 15 mai 2026

**Soumission** | Les candidatures sont à adresser par courriel à :

[liepp@sciencespo.fr](mailto:liepp@sciencespo.fr) - Objet : Candidature postdoctorat DGCS-INTS / LIEPP / INSP

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer votre demande à Andreana Khristova, secrétaire générale du LIEPP : [andreana.khristova@sciencespo.fr](mailto:andreana.khristova@sciencespo.fr)

---

## Profil et compétences recherchées

Le candidat ou la candidate est titulaire d'un doctorat en sciences sociales et présente des aptitudes pour la recherche interdisciplinaire. Sont éligibles au contrat postdoctoral, celles et ceux qui ont soutenu une thèse au maximum 5 ans avant le début du contrat de travail (soit à partir de 31/08/2021 pour un contrat de travail démarrant au 1 septembre 2026).

Il est également nécessaire d'avoir manifesté, par son parcours et sa production scientifique, des compétences et un intérêt en matière de politiques publiques et d'intervention sociale, et/ou d'étude des conditions de travail et des parcours professionnels.

La maîtrise du français est nécessaire afin de faciliter les interactions avec les acteurs du terrain et les partenaires institutionnels. La maîtrise de l'anglais est souhaitée pour permettre une publication dans une revue internationale.

La sélection se fera sur la qualité scientifique du dossier, la faisabilité du projet, son adéquation aux axes proposés, et la capacité du candidat ou de la candidate à dialoguer avec les parties prenantes du secteur social.

## Dossier de candidature

Les dossiers de candidature comporteront obligatoirement les pièces suivantes :

- CV et lettre de motivation ;
- Le rapport de soutenance de thèse et le diplôme de doctorat ;
- Un projet d'évaluation (abstract de 300 mots + projet de 2500 mots max.) ;
- Une production écrite (article, chapitre d'ouvrage), autre que la thèse ;
- Une lettre de recommandation par une personne qualifiée
- Le projet de recherche devra présenter :
  - La problématique et les questions évaluatives de recherche ;
  - Le positionnement théorique et l'état de la littérature ;
  - La méthodologie envisagée (évaluation qualitative, dispositif participatif, éventuelle approche mixte) ;
  - Le terrain pressenti, les cas à préciser et les modalités d'accès ;
  - La contribution attendue à l'évaluation des politiques publiques ;
  - Un plan de travail sur 24 mois et les livrables envisagés.

*Une bibliographie indicative (non comptabilisée dans les 2 500 mots) peut être ajoutée.*

## Conditions de travail

Le candidat retenu ou la candidate retenue se verra proposer un contrat postdoctoral de 24 mois. Ce dernier sera conclu avec Sciences Po (LIEPP), dans le cadre d'un partenariat avec la DGCS-INTS et l'INSP. La rémunération sera de 2850€ brut par mois, complétée par des avantages sociaux (mutuelle collective, tickets restaurants, participation aux frais de transport). S'y ajoutera un budget de recherche dédié de 5000€ pour la durée du contrat.

Dans le cadre du contrat postdoctoral, 20% du temps de travail sera dédié à la valorisation des travaux de recherche réalisés et à la préparation de l'insertion professionnelle de leur auteur ou autrice.

L'accueil sera réalisé au sein du LIEPP, Sciences Po Paris, dans lequel sera assuré l'encadrement scientifique sous la garantie d'un ou une membre de ce laboratoire proposé selon la nature du projet retenu. La participation à des activités de recherche et de valorisation de celle-ci dédiées à ce projet à l'INSP et à l'INTS sera également prévue.

---

## Contexte et environnement

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour la préfiguration de l'Institut national du travail social (INTS), l'Institut national du service public (INSP) et le LIEPP (Sciences Po) lancent un appel à candidatures pour un contrat postdoctoral de deux ans, consacré à une démarche d'évaluation de la crise d'attractivité des métiers du social et du médico-social en lien avec une

politique publique de solidarité. Le présent appel à candidatures s'inscrit dans un partenariat entre trois institutions aux missions complémentaires au service de la connaissance de l'action publique.

## **Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques**

Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP, Sciences Po) développe depuis près de quinze ans une expertise scientifique en matière d'évaluation des politiques publiques, en mobilisant des méthodes qualitatives, quantitatives et comparatives, et en favorisant le dialogue entre chercheurs et acteurs publics. Son ambition est de produire des connaissances robustes et utiles à la décision publique, dans une perspective interdisciplinaire et ouverte aux enjeux contemporains.

Sur le plan thématique, les activités du LIEPP se structurent principalement autour de six grands axes de recherche : discriminations et politiques catégorielles ; politiques sociofiscales ; évaluation de la démocratie ; politiques éducatives ; politiques environnementales ; politiques de santé.

Dans le but de développer et de diffuser une diversité de méthodes et d'approches ainsi que des résultats solides en matière d'évaluation des politiques, le LIEPP combine trois types d'activités : 1) Promouvoir la recherche évaluative au sein de ses six groupes de recherche : évaluations ex ante ou ex post, analyses de la mise en œuvre, de la conduite et de la réception des politiques ; 2) Produire des ressources sur les théories, les approches et les méthodes d'évaluation ; 3) Transmettre ces connaissances et l'expertise accumulée aux universitaires, à la communauté étudiante et aux décideurs politiques par le biais de séminaires et de sessions de formation au niveau national et international.

## **Institut national du service public**

L'Institut national du service public (INSP), créé le 1er janvier 2022, est l'opérateur public français de référence pour le recrutement, la formation initiale et la formation continue des cadres supérieurs et dirigeants de l'État. École d'application d'excellence des futurs administrateurs de l'État, l'INSP a pour missions :

- D'organiser les concours d'accès à sa formation initiale et les préparations associées ;
- D'assurer la formation initiale des administrateurs et administratrices de l'Etat ;
- De mettre en œuvre une offre de formation professionnelle continue d'excellence, destinée aux personnes exerçant ou ayant vocation à exercer des emplois de direction de l'État ou des fonctions d'encadrement supérieur ;
- De conduire et financer des activités de recherche dans les domaines de l'action publique pour renforcer les liens entre les politiques publiques, la recherche et le monde universitaire, et pour concevoir des enseignements ouverts aux dernières avancées scientifiques et aux évolutions de la société ;
- De contribuer au rayonnement européen et international de la France par la valorisation et la diffusion de la recherche, des formations et des expertises de l'administration française et l'accueil d'étudiants étrangers.

Dans le cadre de sa stratégie de recherche, l'INSP favorise le développement d'une dynamique interdisciplinaire d'analyse de l'action publique et noue des partenariats avec le monde universitaire et de la recherche, en France et à l'International. Par cette démarche, l'Institut rapproche savoirs académiques et pratiques de terrain, et sensibilise les cadres supérieurs à la démarche scientifique. Ses axes de recherche structurants portent sur : 1° la transition écologique, énergétique, démographique, sociale et solidaire ; 2° la transition numérique, l'intelligence artificielle et la digitalisation ; 3° la transformation publique, financière et managériale.

## Institut national du travail social (INTS) de la DGCS

Le gouvernement a annoncé la création de l'Institut national du travail social (INTS) à la remise des travaux du livre blanc sur le travail social, le 5 décembre 2023. Les précédentes ministres ont missionné Anaïs Bréaud, administratrice de l'État, pour une mission de préfiguration de cet organisme, avec l'appui de la direction scientifique confiée à Cyprien Avenel, conseiller expert pour le travail social à la DGCS. La mission de préfiguration, rattachée à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), a identifié trois principales missions pour l'Institut :

- Soutenir la recherche et le développement des connaissances sur le travail social et les politiques sociales, afin que ces travaux irriguent encore davantage les métiers du social ;
- Organiser une session annuelle des hautes études du travail social et de la cohésion sociale, pour sensibiliser et former un public de cadres publics et privés aux questions du social ;
- Constituer un lieu ressource destiné aux professionnels et étudiants, formateurs et employeurs, pour encourager les échanges entre eux ainsi qu'avec la recherche, et promouvoir des pratiques professionnelles.

Avec ces trois missions, l'INTS a vocation à rendre plus visible et à valoriser le travail social, dans un contexte de crise aigüe d'attractivité des métiers de la cohésion sociale.

---

## Objectif général du contrat post-doctoral

Le projet de postdoctorat sera orienté autour de la crise d'attractivité des métiers du travail social et de l'intervention sociale dans le cadre de l'évaluation d'une politique publique de solidarité. Dans cet appel, l'évaluation des politiques publiques est entendue comme l'analyse de la mise en œuvre et des effets concrets de dispositifs, expérimentations ou instruments de l'action publique, au regard des objectifs qui leur sont assignés, de leurs usages par les acteurs et de leurs effets différenciés sur les organisations, les professionnels et les publics concernés. L'évaluation d'une politique est une démarche visant à produire un jugement sur la réalisation et la valeur d'une politique ou d'un dispositif à partir d'un exercice d'analyse scientifique des résultats par rapport à des objectifs fixés en amont.

En s'intéressant aux professionnels et aux professionnelles des métiers du social et de l'intervention sociale, et à leurs organisations, leurs dynamiques internes et aux relations qu'elles entretiennent entre elles, l'évaluation permet d'éclairer les conditions de mise en œuvre d'une politique publique de solidarité. Cette évaluation de la mise en œuvre contribuera à expliquer les impacts attendus de la politique étudiée sur ses destinataires finaux.

Les propositions contenant un projet autour duquel pourrait se mettre en place une recherche-évaluative avec une démarche participative en lien avec les parties prenantes du secteur seront appréciées. Il est attendu un projet d'évaluation qui ait une composante qualitative forte, notamment à partir de l'étude des conditions de travail, sans exclure le recours à des méthodes mixtes. Les projets évaluatifs attendus devront ainsi articuler une approche compréhensive de l'objet évalué avec des connaissances mobilisables pour l'action publique, dans le secteur social et médico-social et ses conditions d'attractivité. L'évaluation devra être attentive aux effets des transformations en cours sur les inégalités sociales, notamment sur le plan du genre, de la classe sociale, de l'origine, de l'âge et du handicap, tant concernant les professionnelles et professionnels étudiés que les publics affectés par leur travail.

---

## **Axes pour le projet d'évaluation**

Le projet attendu devra s'inscrire dans l'un des trois axes proposés ci-après.

### **Sujet 1 : Le travail social et médico-social dans le contexte du « tournant inclusif » en matière de politique du handicap.**

La problématique du projet d'évaluation consistera à aborder les transformations en cours de l'offre médico-sociale et sociale à partir des expériences des professionnelles et professionnels, de leurs pratiques et leurs conditions d'exercice (dans des établissements, des dispositifs et cas à préciser). L'évaluation portera sur les reconfigurations de l'offre d'accompagnement (évolution des établissements sociaux et médico-sociaux, développement de dispositifs modulaires et plateforme de services, logiques de parcours, nouvelles formes de coordination) visant à promouvoir la participation sociale et l'autodétermination des personnes accompagnées en milieu ordinaire et sur les effets sur les conditions de travail, les marges d'autonomie professionnelle et les pratiques des acteurs. Il s'agira d'évaluer la manière dont les orientations inclusives se traduisent concrètement dans l'organisation du travail social et médico-social, l'encadrement managérial et les pratiques professionnelles des intervenantes et intervenants sociaux et médico-sociaux.

Selon la « transition inclusive », les personnes en situation de handicap doivent être avant tout accompagnées et inscrites dans le « milieu ordinaire », et non plus seulement dans des dispositifs ou des établissements spécifiques ou spécialisés. Cette priorisation du milieu ordinaire transforme en profondeur le modèle des établissements médico-sociaux et celui de l'accompagnement social et médico-social, qui doivent par exemple s'affranchir d'une logique de prise en charge intégrale de la personne en institution, afin d'intégrer également l'environnement extérieur et développer des coopérations avec le milieu ordinaire et ses acteurs (éducation nationale, emploi, logement), via des dispositifs ou des plateformes de services devant doter les personnes de solutions, dans une dynamique de parcours.

Cette approche inclusive implique des pratiques du travail social transformées, dans une perspective de prévention et de participation davantage que de protection et de compensation. Elle se met en œuvre dans un contexte très complexe, entre fortes ambitions politiques et perte d'attractivité des métiers. Cet axe invite à évaluer les réalisations concrètes entre les objectifs assignés aux politiques d'inclusion et leurs effets observés, ainsi que leurs conséquences en matière d'attractivité des métiers et de capacité du secteur à répondre aux besoins des personnes concernées.

### **Sujet 2 : Les métiers du travail social et de l'intervention sociale impliqués par le « virage domiciliaire » en matière d'accompagnement du vieillissement et de l'autonomie des personnes âgées : EHPAD et aides à domicile.**

Cet axe s'intéresse à l'accompagnement du vieillissement et de la prévention de la perte d'autonomie dans un contexte de priorisation du maintien à domicile et de transformation des EHPAD. La grande majorité des Françaises et Français aspire en effet à bien vieillir à domicile le plus longtemps possible

(DREES, 2025)<sup>1</sup>. Cette préoccupation profonde implique une politique publique qui fait du *bien vieillir chez soi* une priorité, avec un investissement plus soutenu au secteur du domicile, qui connaît d'importantes difficultés économiques et humaines (sinistralité élevée, précarité des conditions d'emploi, horaires hachés...), et articulé à un modèle renouvelé de l'EHPAD.

L'approche domiciliaire signifie un renforcement du soutien à domicile des personnes âgées fragilisées ou en perte d'autonomie, mais aussi une volonté de développer et d'expérimenter des solutions d'hébergement diversifiées avec des accompagnements ajustés depuis l'aide à domicile, puis dans les nouvelles formes d'habitat intermédiaire et inclusif, jusqu'à la prise en charge en EHPAD des besoins de santé les plus importants. Alors que les politiques publiques encouragent l'"aller vers", la prévention de la perte d'autonomie et la diversification des modes d'accompagnement et d'habitat, les professionnelles et professionnels du domicile et en établissement ont également à faire face à un renforcement des soins à fournir en milieu ordinaire, à un travail plus isolé à domicile, à la complexification des situations rencontrées, à la responsabilisation accrue des aidantes et aidants, à la montée des exigences de coordination interprofessionnelle. Dans les EHPAD, les transformations portent tant sur les modèles organisationnels que sur la charge en soins, l'intensification du travail, la gestion des émotions et les tensions entre exigences gestionnaires et qualité du *care*.

Cet axe propose d'évaluer les effets du « virage domiciliaire » à travers les conditions de travail réelles des professionnelles et professionnels. Les projets pourront également viser à évaluer comment les choix institutionnels en matière de financement, de tarification, de pilotage ou de réorganisation influencent l'attractivité du secteur, sa soutenabilité et sa capacité à répondre aux besoins croissants liés au vieillissement.

### **Sujet 3 : L'impact des nouvelles formes et instruments de management (pilotage par les indicateurs chiffrés, dématérialisation...) sur les métiers du travail social et de l'intervention sociale (avec un ou des secteurs et cas à préciser).**

Le troisième axe est consacré à l'évaluation des modes de management et de pilotage mobilisés dans les politiques publiques du secteur social et médico-social. Il s'agit d'évaluer les effets d'instruments de pilotage managérial – tels que le recours aux indicateurs chiffrés, la production de normes d'évaluation de la performance, la contractualisation des objectifs ou la logique de financement par projets – en les appréhendant comme des instruments de l'action publique orientant l'organisation et la régulation du secteur mais aussi le développement du contenu des pratiques professionnelles du travail social et l'intervention sociale et des conditions d'exercice. Il serait apprécié des projets d'évaluation qu'ils puissent prendre en compte et articuler à la fois le niveau des pratiques professionnelles et le niveau de l'encadrement managérial, inscrits dans une division du travail, afin d'identifier les conditions et les leviers susceptibles de produire du sens et la qualité de l'intervention.

L'évaluation pourrait porter également sur les recompositions organisationnelles et institutionnelles associées à ces instruments, notamment la redéfinition des relations entre acteurs publics et privés, entre administrations centrales, collectivités territoriales et opérateurs associatifs, ainsi que les modalités de gouvernance du secteur. Cet axe vise à apprécier notamment les écarts entre les objectifs assignés à ces dispositifs et leurs effets observés sur l'organisation du travail, les relations hiérarchiques, les marges d'autonomie professionnelle et le sens du travail social. Les projets d'évaluation sont invités à évaluer les tensions entre exigences gestionnaires, injonctions à la qualité

---

<sup>1</sup> DREES, « Trois quarts des Français préféreraient rester à domicile en cas de perte d'autonomie », *Etudes et résultats*, septembre 2025, n° 1348.

du *care* et valeurs du travail social, ainsi que leurs effets différenciés selon les secteurs, et à analyser les conséquences de ces dispositifs en matière d'attractivité des métiers, de fidélisation des professionnelles et professionnels et de soutenabilité des organisations.

---

## Attendus scientifiques

Le postdoctorant ou la postdoctorante devra conduire une évaluation d'une politique publique de solidarité reposant sur une méthodologie qualitative ou mixte et :

- Produire un rapport intermédiaire interne (juin 2027) qui sera partagé avec les partenaires (INTS, INSP et LIEPP) ;
- Produire un rapport final dont la première version sera rendue et partagée (fin mai 2028) avec les partenaires en vue d'une finalisation et d'une publication sous forme d'ouvrage dans les collections de La documentation française ;
- Produire une synthèse du projet sous la forme d'un poster à présenter lors de la session posters du séminaire annuel du LIEPP ;
- Coordonner l'organisation d'un colloque sur le thème, qui se tiendra à l'INSP, avec le concours de l'INTS et du LIEPP ;
- Participer aux activités scientifiques des partenaires : séminaire annuel du LIEPP et activités des axes concernés par le sujet ; séminaire « Recherche et controverses » et « Doctoriales » de l'INTS notamment ; séminaire méthodologique de l'INSP ;
- Contribuer au dialogue avec les parties prenantes du secteur et à la diffusion des travaux réalisés et des résultats obtenus à destination des administrations et des citoyens (réseaux sociaux, podcast...).

Nous encourageons par ailleurs le postdoctorant ou la postdoctorante à soumettre un article scientifique durant la durée du contrat de travail et un policy brief tiré de cet article dans les [collections](#) en *open access* du LIEPP.